



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sécurité

Question écrite n° 106856

Texte de la question

M. Jérôme Rivière appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur la situation du marché de la sécurité privée. Ce marché de la sécurité, aujourd'hui totalement légitimé, connaît une forte expansion qui s'explique par une demande de sécurité soutenue émanant des particuliers et des entreprises mais aussi de tous les acteurs publics de la sécurité. Cette montée en puissance du secteur privé dans la sécurité se fait dans des conditions de grand déséquilibre avec, d'un côté, une concentration de plus en plus forte du marché aux mains de groupes étrangers et, de l'autre, une concurrence sévère opposant une multitude de micro-opérateurs sur des marchés locaux atomisés. Cette structuration du secteur est un handicap car les prix cassés, - inférieurs de 30 % à ceux de nos voisins européens - entraînent la violation des règles élémentaires du droit du travail et le recours à un personnel sans qualification, au casier judiciaire parfois chargé et à la situation administrative incertaine. Le premier rempart contre l'arbitraire d'un agent de sécurité, étant sa formation, qui est souvent réduite aux 32 heures minimales prévues par la convention collective, il lui demande si des pistes sont à l'étude pour améliorer cette exigence d'aptitude professionnelle autant pour les agents de sécurité que pour les dirigeants et cadres de ces entreprises.

Données clés

Auteur : [M. Jérôme Rivière](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 106856

Rubrique : Services

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 octobre 2006, page 10519